



Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 9 février 2017

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans un article récemment publié dans le « Lëtzebuerger Journal », le Président de CSI Luxembourg (Christian Solidarity International a.s.b.l.) précise que des pays comme la France, l'Allemagne et la Suisse estiment à 15 pourcent de leur population, le nombre de personnes touchées par l'illettrisme.

Pour le Luxembourg, ce même pourcentage équivaldrait à environ 86 mille personnes souffrant d'illettrisme. L'auteur de l'article souligne par ailleurs qu'actuellement le Luxembourg ne participe pas aux études internationales menées sur le thème de l'illettrisme. Et de conclure qu'il serait bénéfique à la lutte contre ce phénomène d'exclusion sociale, d'avoir des données fiables sur le nombre de personnes concernées et les raisons de leur illettrisme.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Quel est le nombre estimé de personnes illettrés, respectivement analphabètes au Luxembourg ? Quelle évolution a connu le phénomène ces dernières années ?
- Pour quelles raisons le Luxembourg ne participe-t-il pas aux études internationales mentionnées sur le sujet ?
- Que fait l'Etat pour aider les personnes touchées par l'illettrisme, respectivement l'analphabétisme ?
- Est-ce que des cours sont offerts aux concernés ? Dans l'affirmative, quelle est l'envergure de cette offre ? Qui est responsable de l'organisation de ces cours ?
- Quel est le nombre de participants, leur répartition par âge, par sexe et par nationalité ?
- Dans quelle mesure l'Etat participe-il au financement des cours ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Claudia Dall'Agnol
Députée



Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2753 de Madame la Députée Claudia Dall'Agnol

Au Luxembourg sont considérées en situation d'illettrisme, les personnes qui n'ont pas été scolarisées ou qui ont été scolarisées, mais qui ne maîtrisent pas ou plus suffisamment la lecture, l'écriture, et le calcul (compétences de base) pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne. Sont également à considérer des personnes qui ne maîtrisent pas l'alphabet latin.

Pour cerner l'envergure de l'illettrisme au Luxembourg, le Ministère se base sur des études internationales et nationales ainsi que sur l'analyse des interventions auprès des adultes en situation d'illettrisme. Le programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) dans les domaines littératie, numératie et compétences numériques se penche sur des compétences analogues à celles évaluées par l'enquête PISA. Les grands pays d'Europe (Allemagne, France, Grande-Bretagne) mènent régulièrement des études nationales pour analyser le problème de l'illettrisme.

Résultats de PIAAC et des études nationales :

	Angleterre PIAAC	Grande Bretagne SKILLS FOR LIFE	Allemagne PIAAC	Allemagne LEO	France PIAAC	France IVQ
Littératie : adultes au plus bas niveau*	3,3%	5%	3,3%	4,5%	5,3%	7%
Numératie : adultes au plus bas niveau	6,4%	6,8%	4,5%	/	9,1%	

*Dans les différentes études, les plus bas niveaux se réfèrent à des personnes qui peuvent le cas échéant déchiffrer des mots isolés mais ont des difficultés à écrire et comprendre des phrases.

Des études suscitées, il ressort que le nombre de personnes qui ne maîtrisent pas ou plus suffisamment la lecture, l'écriture et le calcul devrait se situer entre 3 et 7 % de la population adulte.

PIAAC, ainsi que ces études nationales se basent sur des tests en langue maternelle/officielle du pays. Cette méthodologie n'est pas transférable au Luxembourg parce qu'elle ne tient pas compte du multilinguisme, du taux élevé de citoyens d'origines étrangères et des flux migratoires qui caractérisent la situation luxembourgeoise. Les ressources scientifiques et financières (jusqu'à 1 million €) requises pour une étude nationale respectivement pour une participation à PIAAC seraient surdimensionnées par rapport au gain en matière de précision de l'envergure de la problématique.

En général, le nombre de personnes en situation d'illettrisme est en baisse dans les pays européens. Ceci est confirmé par le fait que les études affirment une surreprésentation de personnes âgées parmi les personnes en situation d'illettrisme.

Cependant, PIAAC et les études nationales ne prennent pas (encore) en considération l'afflux massif de demandeurs de protection internationale que connaissent certains pays européens, parmi lesquels le Luxembourg. Par rapport à d'autres vagues migratoires, le Luxembourg est confronté pour la première fois à un nombre élevé de personnes qui ne maîtrisent pas l'alphabet latin.

Depuis 1991, la lutte contre l'illettrisme est inscrite dans la loi comme une des missions du Service de la formation des adultes (loi modifiée du 19 juillet 1991 portant création d'un Service de la formation des adultes : « assurer l'instruction de base des adultes résidant au Luxembourg qui en expriment le désir »). Actuellement, une bonne centaine d'adultes suivent annuellement des cours offerts par le SFA à Walferdange et à Ettelbruck. Les cours gratuits sont offerts en langues française et en allemande.

Depuis 2010, dans le cadre des politiques d'apprentissage tout au long de la vie, la lutte contre l'illettrisme a gagnée d'importance au niveau européen et national.

Le défi est d'atteindre les adultes en situation d'illettrisme et de leur offrir des cours de qualité. Dès 2012, le Luxembourg a investi des ressources considérables pour répondre à ce défi.

En premier lieu, il s'agit d'informer et de sensibiliser les adultes concernés, leur entourage, les prestataires de cours pour adultes et les institutions qui prennent en charge des populations à risque (ADEM, SNAS, offices sociaux, OLAI, ...). Le Service de la formation des adultes travaille en réseau avec les institutions concernées et organise des campagnes de sensibilisation. Le message des campagnes est : « Apprendre à mieux écrire, lire ou calculer ». Les offres de cours sont publiées annuellement sur le site *abcd.lu*, des renseignements peuvent être pris au numéro d'appel gratuit 8002 4488.

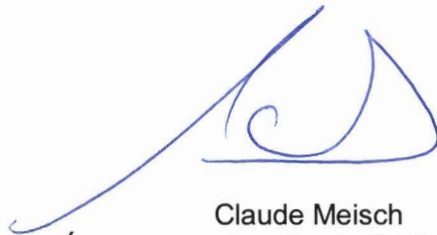
Le deuxième pilier de l'action du Service de la formation des adultes est l'offre de formation : les cours en français et en allemand sont actuellement offerts sur treize sites. Il s'agit de cours offerts par le Service de la formation des adultes ainsi que des cours offerts par des communes et par des associations conventionnées et subventionnées par l'État. Tous ces cours sont gratuits pour les apprenants et financés par l'Éducation nationale.

Année	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Inscriptions	124	176	191	334	513	888

L'augmentation continue des inscriptions confirme que le travail en réseau ainsi que les campagnes de sensibilisation portent leurs fruits. La hausse considérable des inscriptions à partir de l'automne 2015 s'explique par un afflux massif de demandeurs de protection internationale.

Plus de 50% des inscriptions sont des personnes du Proche-Orient et de l'Afrique (essentiellement de la Syrie, de l'Iraq, de l'Afghanistan et de l'Erythrée). Avant l'arrivée des réfugiés, la répartition a été la suivante : 55% de nationalité portugaise, 20% de nationalité luxembourgeoise et 25% d'autres nationalités.

Au niveau de l'âge, les personnes de plus de 30 ans étaient et sont encore en majorité. Au niveau du sexe, la répartition femmes - hommes était équilibrée. Comme le nombre de demandeurs de protection internationale masculins est plus élevé, la répartition par sexe a entretemps changé : pour 2015/2016, 32% de participants féminins et 68% de participants masculins.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse